

## DÉLIBÉRATION N° 2026-10 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### BUDGET RECTIFICATIF n°1 2026

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu les articles 175 3°, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

#### **Article 1**

Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°1 de l'année 2026.

#### **Article 2**

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

Emplois : 2 470 ETPT sous plafond et 140 ETPT hors plafond

Autorisations d'engagement : 335.269.940 € dont

- 225.600.000 € en personnel
- 46.090.226 € en fonctionnement
- 50.698.533 € en intervention
- 12.881.181 € en investissement

Crédits de paiement : 335.749.448 € dont :

- 225.600.000 € en personnel
- 46.569.175 € en fonctionnement
- 59.000.000 € en intervention
- 11.580.273 € en investissement

Recettes : 291.696.257 €

Solde budgétaire : -51.053.191 €

#### **Article 3**

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -51.753.191 € de variation de trésorerie
- -30.672.918 € de résultat patrimonial
- -17.472.918 € de capacité d'autofinancement
- -29.053.191 € de variation de fonds de roulement

#### Article 4

Le tableau des autorisations d'emplois de l'année 2026 s'établit comme suit :

	Sous plafond	Hors plafond
Autorisations d'emplois en ETPT 2026	2 470	140

#### Article 5

Le tableau des autorisations budgétaires agrégé de l'année 2026 s'établit comme suit :

en €	Dépenses		Recettes	
	BR 1 2026		en €	BR 1 2026
	AE	CP		
Personnel	225 600 000	225 600 000	SCSP	183 831 468
Fonctionnement	46 090 226	46 569 175	Autres recettes globalisées	72 350 000
Intervention	50 698 533	59 000 000	Recettes fléchées	35 514 789
Investissement	12 881 181	11 580 273		
<b>Total des dépenses</b>	<b>335 269 940</b>	<b>342 749 448</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>291 696 257</b>
			<b>Solde budgétaire</b>	<b>-51 053 191</b>

#### Article 6

Le tableau d'équilibre financier prévisionnel agrégé de l'année 2026 s'établit comme suit :

Besoins		Financements	
en €	BR 1 2026	en €	BR 1 2026
Solde budgétaire	51 053 191	Solde budgétaire	
Décaissements non budgétaires	9 200 000	Encaissements non budgétaires	8 500 000
<b>Total des besoins</b>	<b>60 253 191</b>	<b>Total des financements</b>	<b>8 500 000</b>
		Prélèvement sur la trésorerie	51 753 191

#### Article 7

Le compte de résultat prévisionnel agrégé de l'année 2026 s'établit comme suit :

Charges		Produits	
en €	BR 1 2026	en €	BR 1 2026
Charges de personnel	213 703 000	Subventions de l'État*	194 281 468
Charges de fonctionnement	93 466 175	Autres subventions	30 000 000
Intervention	37 000 000	Autres produits	89 214 789
<b>Total des charges</b>	<b>344 169 175</b>	<b>Total des produits</b>	<b>313 496 257</b>
		<b>Résultat (perte)</b>	<b>30 672 918</b>

\* dont SCSP

#### Article 8

Le tableau de financement prévisionnel agrégé de l'année 2026 s'établit comme suit :

Emplois		Ressources	
en €	BR 1 2026	en €	BR 1 2026
Insuffisance d'autofinancement	17 472 918	Capacité d'autofinancement	
Investissements	11 580 273	Autres ressources	
<b>Total des emplois</b>	<b>29 053 191</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>0</b>
		Diminution du fonds de roulement	29 053 191

#### Article 9

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

*Délibéré par consultation électronique adressée aux membres du conseil d'administration le 7 mai 2026.*

La présidente du conseil d'administration

Marie-Claude Jarrot